



**1<sup>er</sup>** centre de formation  
comptable via Internet.



# Les corrigés des examens DPECF - DECF 2004

48h après l'examen sur  
[www.comptalia.com](http://www.comptalia.com)

L'école en ligne qui en fait **+** pour votre réussite

Préparation aux DPECF et DECF via Internet

- Supports de formation complets et multimédia
- Vidéos et cours en direct via Internet

- Assistance pédagogique illimitée sous 24 H
- Planning et suivi personnalisés

## SESSION 2004

### ECONOMIE

**Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1**

*Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés.  
En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une fraude.*

#### I - COMMENTAIRE DE TEXTE

Vous disposez du texte joint en annexe :

**"Electricité, le marché ne suffit pas".**

A partir de ce texte et de vos **connaissances, vous exposerez** dans un développement construit les arguments des tenants de la libéralisation des marchés et les risques qu'elle engendre.

#### II - QUESTIONS

1. Définir **l'effet d'expérience et les économies d'échelle**.

En quoi peuvent-ils constituer des barrières à l'entrée d'un secteur d'activité ?

2. La délocalisation des activités de l'entreprise : définition, déterminants et modalités.

#### Barème :

Commentaire de texte : 12 points

Première question : 4 points

Deuxième question : 4 points

## ANNEXE

### Electricité : le marché ne suffit pas

Californie, janvier 2001 : la pénurie d'électricité qui fait exploser les prix depuis l'été 2000 s'aggrave au point que des coupures tournantes sont nécessaires. New York, août 2003 : les habitants de la plus grande ville des Etats-Unis sont plongés dans le noir pendant 29 heures, vivant comme 50 millions d'américains et de canadiens la plus grande panne de l'histoire [...]. L'idée que toutes les deux trouvent leur origine dans le mouvement de déréglementation lancé aux Etats-Unis pendant les années 90 fait son chemin. Avant même le gigantesque black-out de cet été, une vingtaine d'Etats américains avaient ciré les leçons de la crise californienne et abandonné leurs projets de libéralisation du secteur électrique [...]. Les déboires américains n'ébranlent pas pour l'instant la détermination de Bruxelles d'achever la dérégulation. Pourtant, si l'Europe n'est pas menacée du chaos à court terme, on peut être inquiet des conséquences à moyen terme d'un processus qui donne la priorité absolue à la concurrence et aux mécanismes purement marchands.

La directive européenne de juin 2003, le deuxième que l'Union consacre à l'électricité, impose aux Etats membres de donner le libre choix de leur fournisseur d'électricité à toutes les entreprises à partir du 1er juillet 2004, puis à tous les particuliers à partir du 1er juillet 2007. Dans la plupart des Etats membres, seules les grosses entreprises avaient cette possibilité depuis quelques années. [...] La Commission européenne pousse en avant l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité depuis le début des années 90. Son objectif affiché est une baisse des prix pour les consommateurs. Les anciens monopoles publics intégrés, présents un peu partout en Europe, sont accusés de pratiquer des prix trop élevés, d'être inefficaces, dotés d'une faible productivité et enclin au surinvestissement. [...]

Mais il existe des risques ; le premier qu'entraînent la libéralisation et l'introduction de mécanismes marchands tous les étages du système, c'est d'accroître fortement l'instabilité des prix. L'électricité constitue en effet un bien indispensable et, par conséquent pourvu d'une élasticité prix faible, voire nulle.

Autre particularité, l'électricité ne peut se stocker ; elle nécessite donc un équilibre permanent entre l'offre et la demande.

Enfin, il est difficile d'augmenter l'offre du jour au lendemain : il faut en effet entre 5 et 7 ans pour construire de nouvelles centrales et les réseaux de transport qui vont avec.

Toutes les conditions sont donc réunies sur ces marchés relativement cloisonnés géographiquement pour que les prix flambent au moindre écart entre consommation et capacité de production. Dans ces conditions, les producteurs peuvent avoir la tentation d'abuser de leur pouvoir de marché c'est-à-dire de restreindre volontairement leur offre, en déclarant par exemple certaines de leurs centrales en maintenance pour faire grimper les prix.

Pour ne rien arranger, la libéralisation tend à freiner les investissements. "Lorsque le marché est concurrentiel et qu'il existe des réserves significatives de capacités, les prix tendent à s'établir à des niveaux très bas qui permettent tout juste de couvrir les coûts d'amortissement et de financement des centrales" analyse François Soult. Cette faible rentabilité encourage peu les producteurs à lancer de nouveaux projets de centrales et les investisseurs à les financer.

C'est donc un véritable problème pour une industrie qui a besoin en permanence d'un excédent de capacités de production, qui ne trouvera sa véritable utilité qu'une fois tous les dix ou vingt ans pour faire face à un pic de la demande, par exemple, lors d'une canicule ou d'un hiver très froid.

L'Europe conserve pour le moment de sa marge mais entre 2005 et 2025, elle devra renouveler environ 70 % de son parc de centrales.

Comment le marché fera-t-il pour mobiliser les fonds nécessaires à ce renouvellement ?

*Alternatives économiques – Octobre 2003*

## CORRIGE

**Note : Le corrigé suivant n'est qu'une proposition de correction du sujet d'économie UV 2 DPECF.**

### Commentaire du sujet :

Le commentaire proposé, traite d'un sujet transversal à la préparation de l'UV 2 du DPECF, plutôt orienté économie générale, même si des connaissances au niveau du comportement des entreprises étaient souhaitables. Aucun chapitre de cours ne correspond à la libéralisation des marchés. Pour traiter correctement le sujet, il fallait maîtriser des connaissances sur les différentes formes de marché, sur les théories économiques (libéralisme) et sur le rôle économique et social de l'Etat.

Par ailleurs le document fourni restreint le sujet au problème de l'ouverture des marchés publics, celui de l'électricité principalement, alors que la libéralisation et la déréglementation peuvent concerner d'autres activités et situations économiques. Nous avons pris le parti dans cette proposition de corrigé de suivre l'auteur (il s'agit d'un commentaire) et donc de restreindre le champ possible du sujet.

Les questions concernaient l'économie d'entreprise. La notion d'effet d'expérience n'apparaît pas dans le référentiel de l'épreuve et est plus habituellement traité dans le cadre de l'UV d'OGÉ du DECF.

### **I – commentaire de texte (12 points)**

**Rappel du sujet : " Les arguments des tenants de la libéralisation des marchés et les risques qu'elle engendre"**

#### **Introduction**

**Accroche** - La chute du mur de Berlin en 1989 et la faillite des économies centralisées et planifiées qui a suivi, ont montré la supériorité de l'économie de marché et du libéralisme économique. Pourtant, la libéralisation des marchés a été entamée au début des années 80 dans les économies anglo-saxonnes, impulsées notamment par M. Thatcher et R. Reagan et ne semble donc pas liée à la domination sans partage du capitalisme.

**Définition des termes du sujet** - On entend par libéralisation des marchés, toutes les mesures permettant de stimuler la libre concurrence et l'initiative individuelle, à commencer par le libre accès au marché, mais aussi la déréglementation des marchés menée par la puissance publique. La libéralisation peut concerner les marchés des différents produits, notamment dans leur développement international qui conduit à permettre l'accès des concurrents étrangers au même titre que les concurrents domestiques, sans limitation, droit de douane ou réglementation contraignante à l'implantation. Elle peut aussi concerner le marché du travail ou les marchés financiers, par la minimisation des règles à respecter, devant entraîner l'amélioration de leur fonctionnement. Enfin, et comme nous l'illustre le document publié par Alternatives Economiques, "Electricité : le marché ne suffit pas", la libéralisation touche particulièrement les marchés publics, où la puissance publique jouit le plus souvent d'une position de monopole.

**Problématique** - Nous nous poserons la question, comme nous y invite le document, de savoir en quelle mesure cette libéralisation des grands services publics et collectifs est profitable pour nos économies et nos sociétés.

**Plan** - Pour répondre à cette question nous analyserons dans un premier temps les bienfaits supposés du marché et les limites attachées aux monopoles, pour dans un deuxième temps nuancer notre propos et montrer que le tout marché n'est pas exempt de risques ni de dysfonctionnements.

## Développement

### **Partie I : Les avantages des marchés de libre concurrence**

#### **A – La pensée libérale et les vertus de la libre concurrence**

- Les pères de l'économie politique, les classiques, forgent la doctrine libérale fondée sur la l'initiative individuelle, la liberté d'entreprendre et la propriété privée, ainsi que le règne de la libre concurrence, dont les résultats sont conformes à l'intérêt collectif. C'est l'apologie du "laissez faire, laissez passer" de V de Gournay ou celui de la main invisible d'Adam Smith.

Dans ce cadre l'intervention de l'Etat dans l'économie ne peut être que néfaste, l'Etat doit se cantonner à l'exécution de ses missions régaliennes, la sécurité intérieure et extérieure, la justice et bien sûr... veiller au respect de la libre concurrence.

Le libéralisme économique connaîtra, ensuite un âge d'or avec le pensée néoclassique, qui avec le soutien de l'outil mathématique va construire le modèle de la concurrence pure et parfaite caractérisée par l'atomicité de l'offre, la transparence, la mobilité des facteurs de production, la libre entrée sur les marchés et l'homogénéité des produits. Le modèle canonique du libéralisme économique est désormais défini.

En effet, dans les conditions de concurrence pure et parfaite, la régulation économique peut se faire par la variation des prix. Les offreurs multiples sont en concurrence permanente, sans pouvoir dominer les autres offreurs et bénéficier d'un quelconque pouvoir de marché. L'aiguillon de la concurrence les pousse donc à être performants, sous peine d'élimination, ce qui se traduit par des prix plus justes pour les consommateurs pour des produits de qualité. L'équilibre général sur tous les marchés peut être atteint ce qui constitue la situation du plus grand bien-être possible pour l'ensemble des acteurs de la vie économique.

Cette vision idyllique du système économique tranche radicalement avec la mise en évidence des dysfonctionnements des marchés de concurrence imparfaite et particulièrement des monopoles publics.

#### **B – Le dysfonctionnement des monopoles publics**

Les monopoles publics souffrent des dysfonctionnements suivants :

- Le prix de vente est supérieur à celui résultant de la concurrence (rente de monopole) ;
- Les monopoles ne seraient pas efficient et connaîtraient une productivité faible, parce que non stimulés par l'aiguillon de la concurrence ;
- De la même manière, leur capacité d'innovation ou de satisfaction de la demande, captive, serait faible ;
- une tendance au gaspillage des ressources, au surinvestissement par exemple (cf. doc.) leur serait inhérente, dans la mesure où leurs ressources ne sont pas convoitées par d'autres acteurs.

Pourtant, certains économistes libéraux, justifient certains cas de monopole, qualifiés de monopoles naturels, désignant les activités nécessitant la mise en place d'un réseau coûteux, et pour lesquelles la libre concurrence entraînerait des gaspillages (chemins de fer, distribution d'électricité, de téléphone, de gaz). Qu'à cela ne tienne, les néo-libéraux contemporains ont trouvé la parade : l'Etat doit garder la propriété de ces réseaux (Réseau Ferré de France, dans le cas de la SNCF) et confier leur l'exploitation à plusieurs acteurs en concurrence, ou bien encore l'opérateur – monopoleur doit ouvrir son réseau à ses concurrents, moyennant le paiement d'une redevance, comme dans le cas de France Telecom.

## **Transition**

Face à ces critiques et à ces innovations, un vaste mouvement de libéralisation des marchés publics, à coups de déréglementation et de privatisations des monopoles publics, est en cours dans l'ensemble des pays, impulsés par des institutions aussi diverses que les pouvoirs politiques nationaux, la Commission européenne ou encore l'Organisation Mondiale du Commerce. Reste à en démontrer les résultats positifs.

## Partie II : Risques et limites du tout marché

### A – La concurrence coûte cher

Dans tous les secteurs réglementés où l'on a introduit la libéralisation, les conséquences sont identiques : dans un premier temps, l'arrivée de nombreux concurrents entraîne une concurrence par le prix, forcenée. Le résultat, à court terme est une baisse impressionnante des prix qui favorise le consommateur, comme nous le montre le secteur du transport aérien ou de la téléphonie mobile. Par la suite, un certain nombre d'offreurs se montrent incapables d'un tel niveau de compétitivité et jettent l'éponge ou sont rachetés par les plus compétitifs. Résultat à moyen terme : le secteur est plus concentré qu'avant l'ouverture à la concurrence, constituant le plus souvent un oligopole où les acteurs se battent sur le terrain de l'innovation et de la différenciation après avoir fait remonter les prix de vente. Partout, où le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence, on a pu observer après quelques années une tendance à l'augmentation des prix. Paradoxalement, dans certains cas, la concurrence tue la concurrence, l'introduire dans certaines activités peut aboutir aux résultats inverses à ceux recherchés.

Par ailleurs, la libre concurrence nécessite pour les offreurs en compétition de capturer une clientèle. Attirer les clients et les fidéliser suppose la mise en place de politiques de marketing et de communication très coûteuses que le monopoleur public n'avait pas à supporter, ce qui explique en partie le sur prix payé par le consommateur. L'autre partie étant constitué par la rémunération des capitaux investis, le profit motivation première de l'entrepreneur, absent des préoccupations de l'opérateur public qui a pour objectif, la meilleure satisfaction des besoins collectifs et fait prévaloir l'intérêt général.

### B – Le marché n'a pas toujours les vertus qu'on lui prête

La libre concurrence conduit à l'instabilité des marchés : L'importance des charges fixes, notamment sous la forme de réseaux nationaux est une caractéristique commune à la plupart des secteurs en voie de libéralisation (transport aérien, ferroviaire, distribution du courrier, de l'eau de l'électricité du téléphone...). Cette caractéristique, induit en période de récession de la demande, une baisse des prix (il est moins coûteux de vendre à perte, que de ne pas vendre du tout), donc une baisse de la rentabilité des offreurs, qui seront compensées par la pratique de prix élevés en période d'expansion. Il n'est pas sûr que le consommateur soit gagnant ! Sans parler du fait que les périodes de récession se traduisent par la disparition de certains offreurs qui sont alors dans l'incapacité de la continuité de leurs services à leur clientèle (cas des défaillances des compagnies aériennes).

Les intérêts privés en concurrence ne conduisent pas toujours à l'intérêt général : sur de tels marchés les politiques d'investissement des offreurs se font en fonction de leurs critères de rentabilité et non en fonction de l'intérêt général. Le raisonnement à court terme l'emporte toujours sur le raisonnement à long terme. En matière d'investissement, cela peut avoir des conséquences redoutables. Le sous-investissement constaté dans le secteur de l'électricité aux Etats-Unis en 2003 (cf doc), mais aussi en Italie en 2004 est lié à l'insuffisante rentabilité des acteurs qui ne peuvent se permettre d'investir que lorsque une demande importante et durable se manifeste. Aucun offreur privé n'investira par prudence dans des capacités excédentaires, au cas où un pic de demande s'exprime : résultat, des pannes gigantesques d'électricité qui paralysent les grandes agglomérations parfois pendant plusieurs jours. Le sur-investissement supposé des monopoles publics n'est-il pas préférable à cet égard ?

Notons, que cette tendance au sur-investissement se rencontre aussi dans les marchés de concurrence, lorsqu'il s'agit d'un nouveau marché où la conquête des clients est un impératif fondamental (exemple dans la téléphonie mobile, avec le déploiement des réseaux et surtout l'acquisition des très coûteuses licences UMTS).

Enfin, il nous faudrait revenir sur la notion même de service public : le monopole public de production et distribution d'électricité a pour objectif de fournir l'électricité à tous les citoyens et ce à un prix raisonnable. Ainsi les habitats isolés sont raccordés au réseau au même tarif que les urbains, ce qui suppose une socialisation du sur-coût. La logique de la concurrence et du paiement de la prestation par l'utilisateur individuel conduirait donc à une facturation exorbitante, contraire à l'équité et à la justice sociale.

Dans un autre domaine, il faut bien comprendre que la mise en place d'un réseau performant, suppose de lourds investissements qui ne peuvent être financés selon la logique de la rentabilité,

mais bien sous celui de l'intérêt général. C'est ainsi qu'avec le plan téléphone décidé en 1974, la France s'est doté du réseau téléphonique le plus dense et le plus moderne du monde qui a permis une démocratisation totale de ce service, cela vaut peut-être quelques centimes de plus prélevés sur chaque communication...

## Conclusion

### Rappel des conclusions partielles :

- Les avantages théoriques du libéralisme,
- Les avatars de la libre concurrence,

### Ouverture

- Absence de position dogmatique tout marché/ tout Etat. Il faut étudier la situation pour chaque secteur. Le monopole peut par ailleurs avoir un comportement proche de celui des entreprises en situation de concurrence, à partir du moment où son marché est contestable (Baumol), c'est-à-dire si l'arrivée d'un nouvel acteur est possible, donc si les barrières à l'entrée du marché sont faibles. A charge de l'Etat de veiller à ce que les barrières à l'entrée ne soient pas trop importantes. De la même manière l'ouverture à la concurrence peut se faire sans trop de dysfonctionnements, sans léser les consommateurs ; pour cela il est nécessaire que l'Etat définisse un cahier des charges aux offreurs, prenant en compte la dimension service public et dont le strict respect est contrôlé par une institution indépendante de surveillance du marché, tel que cela se pratique déjà dans le domaine de la télévision. Finalement, si l'Etat peut voir son rôle contesté dans la production de services collectifs, il semblerait que son rôle en tant qu'arbitre et surveillant des marchés s'en trouve renforcé.

## II – Questions (8 points)

### 1) Définir l'effet d'expérience et les économies d'échelle.

#### En quoi peuvent-ils constituer des barrières à l'entrée d'un secteur d'activité ?

(4 points)

L'effet d'expérience est une loi économique qui montre que lorsque le volume de production cumulé double, le coût d'un produit diminue dans une fourchette généralement comprise entre 20 et 30 %. Cette loi observée dans beaucoup d'industries met en évidence que l'accumulation d'expérience permet de mieux maîtriser la production ("learning by doing").

Les économies d'échelle, quant à elles, mesurent la réduction du coût unitaire de production lorsque le volume de production augmente. Ces rendements croissants sont obtenus essentiellement par une meilleure répartition des coûts fixes, comme par exemple les investissements productifs ou en communication.

Ces deux lois qui rendent compte des économies réalisées avec le temps et avec les quantités produites constituent de puissantes barrières à l'entrée des marchés. Ces dernières se définissent comme des entraves à la libre entrée de nouveaux offreurs sur les marchés (nouveaux entrants). En effet, une entreprise qui aborde une nouvelle activité ne peut bénéficier d'une expérience, ni d'un volume de production important. Cette entreprise subit donc un désavantage en terme de coût par rapport aux firmes déjà présentes dans le secteur d'activité. Ce désavantage concurrentiel peut la faire renoncer à aborder la nouvelle activité, à moins qu'elle ne se présente sur le marché avec de nouvelles sources de différenciation ou avec une technologie de rupture.

### 2) La délocalisation des activités de l'entreprise : définition, déterminants et modalités

(4 points)

La délocalisation consiste au transfert d'une activité exercée sur le territoire national (volume de production, établissement, entreprise), à l'étranger. Ce changement d'implantation géographique des activités de production s'explique par différentes raisons :

- Recherche de baisse des coûts (du travail, des matières premières, de la fiscalité...);
- Rapprochement du marché sur lequel on souhaite vendre des produits (substitut aux exportations) ;
- Bénéficier des aides à l'implantation proposés par les nations dans le cadre des politiques d'attractivité du territoire.

Les délocalisations peuvent s'effectuer sous différentes modalités :

- par l'investissement direct à l'étranger (ouverture d'un site de production à l'étranger ou acquisition d'une entreprise à l'étranger) ;
- par le recours à la sous-traitance internationale.

Les délocalisations sont particulièrement pratiquées dans certains secteurs comme le textile habillement ou le jouet, sous le poids de la mondialisation et de l'accentuation de la concurrence internationale. L'industrie française du textile-habillement aurait ainsi perdu plus de la moitié de ses emplois sur les 30 dernières années pour cause de délocalisation dans les pays à faible coût du travail.